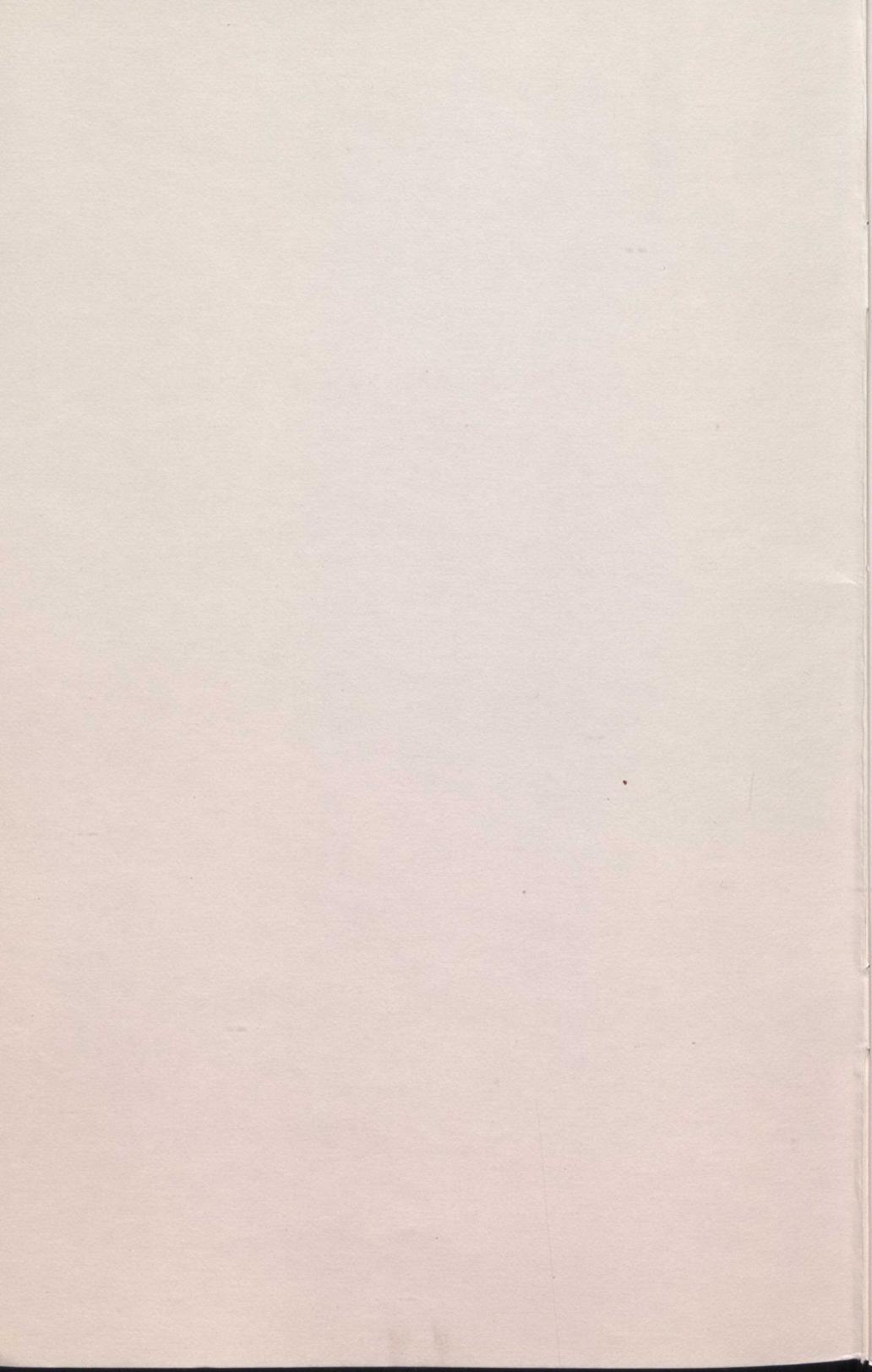


doc
CA1
EA9
S36
FRE
1983

Les Études universitaires au Canada



LIBRARY DEPT. OF EXTERNAL AFFAIRS
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Les Études universitaires au Canada

Dept. of Foreign Affairs
Min. des Affaires étrangères

JUN 29 2004

Return to Departmental Library
Retourner à la bibliothèque du Ministère

Publié en vertu de l'autorisation
de M. Allan J. MacEachen
Secrétaire d'État aux Affaires extérieures
Gouvernement du Canada, 1983

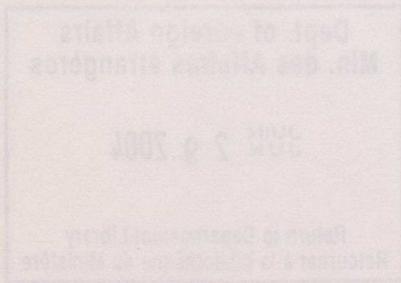
43-272-128

LIBRARY DEPT. OF EXTERNAL AFFAIRS

Direction générale des programmes culturels, publics et d'information
Ministère des Affaires extérieures
Ottawa (Ontario)
Canada K1A 0G2

Les Études universitaires
au Canada

Texte préparé par la Division des communications de l'Association des universités et collèges du Canada, avec la collaboration du Bureau canadien de l'éducation internationale.*



On peut reproduire cette brochure en toute liberté, qu'il s'agisse du texte intégral ou d'extraits (prière d'indiquer la date de parution).

Les brochures appartenant à la série *Documents* peuvent s'obtenir auprès des ambassades, des hauts-commissariats ou des consulats canadiens. Dans les pays où le Canada ne jouit d'aucune représentation diplomatique, prière de s'adresser à la Direction générale des programmes culturels, publics et d'information, à l'adresse mentionnée ci-dessus.

*Students from other countries who wish to take university courses in Canada, in English, may refer to Reference Series No. 36 *University Study in Canada* (Revised 1983).

I Conditions d'admission

a) Renseignements généraux

Les conditions d'admission dans les universités canadiennes varient selon les provinces. Dans les provinces autres que le Québec, les universités exigent, comme condition d'admission au premier cycle, le certificat de fin d'études secondaires délivré par le ministère de l'Éducation de la province où se trouve l'université. Au Québec, où le cycle secondaire se termine avec la 11^e année, on exige deux années supplémentaires d'études dans un CEGEP (collège d'enseignement général et professionnel).

Chaque université se réserve le droit de fixer ses propres conditions à l'admission des étudiants étrangers. En règle générale, les universités acceptent les certificats équivalents obtenus dans d'autres pays pour l'entrée à l'université¹.

Voici quelques-uns des certificats étrangers habituellement acceptés par les universités canadiennes :

i) Commonwealth

En général, un étudiant d'un pays du Commonwealth peut être admis dans une université canadienne s'il remplit les conditions d'admission fixées par une université de son propre pays et décrites dans le *Commonwealth Universities Yearbook*. Certaines universités exigent cependant que le candidat ait obtenu un diplôme de premier cycle dans une université de son pays avant d'être admis à leurs propres programmes de premier cycle.

ii) États-Unis

Le certificat de fin d'études d'une école secondaire américaine est généralement reconnu comme l'équivalent du certificat canadien de fin d'études de 12^e année, à condition que le choix des matières et les résultats obtenus soient jugés satisfaisants. Les universités canadiennes acceptent habituellement les candidats qui ont terminé une année d'études collégiales après leurs études secondaires. Il faut souvent

¹Les grandes lignes des conditions d'admission aux programmes de premier cycle des universités canadiennes sont contenues dans le *Répertoire des universités canadiennes* (publié par l'Association des universités et collèges du Canada) et dans une des annexes du *Commonwealth Universities Yearbook* (publié chaque année par l'Association des universités du Commonwealth). Les annuaires universitaires, que l'on peut se procurer auprès des secrétaires d'université, contiennent également des renseignements officiels détaillés sur les conditions d'admission.

présenter une recommandation de la part du directeur de l'école secondaire fréquentée auparavant ainsi que les résultats obtenus aux *College entrance examination board tests* (examens du Conseil d'admission du collège).

iii) *Europe*

L'étudiant qui remplit les conditions d'admission à une université européenne est généralement considéré admissible par les universités canadiennes. On peut cependant exiger qu'il subisse, oralement ou par écrit, un examen de compréhension du français ou de l'anglais.

iv) *Moyen-Orient, Asie, Amérique du Sud et pays d'Afrique non membres du Commonwealth*

L'étudiant doit établir la preuve qu'il a été reçu à des examens qui lui permettraient d'entrer à l'université dans son propre pays, par exemple, au *BGCE* (britannique), aux *College entrance examination board tests* des États-Unis, ou au *Bachillerato* (Amérique latine).

v) *Baccalauréat international*

La plupart des universités canadiennes acceptent le baccalauréat international comme diplôme d'admission.

b) *Programmes et cours menant à un diplôme²*

À l'université, l'étudiant peut habituellement, en l'espace de trois à cinq ans, obtenir un baccalauréat³ ès arts ou ès sciences, ou un baccalauréat spécialisé, par exemple en génie civil, en administration des affaires, ou en agriculture. Certains diplômes (droit, théologie, art dentaire, médecine et autres) sont plus longs à obtenir et, dans de nombreux cas, leur préparation est liée à l'obtention préalable d'un baccalauréat ès arts ou ès sciences. Le nombre d'inscriptions à ces cours spécialisés est souvent limité dans le cas des étudiants étrangers. Dans la majorité des universités, l'étudiant peut préparer un baccalauréat général, un baccalauréat avec concentration ou un baccalauréat spécialisé. Un programme de spécialisation, qui comporte généralement une année supplémentaire d'études, exige l'approfondissement d'une ou deux matières et n'est

²On trouvera tous les renseignements nécessaires au sujet des options de cours, des programmes menant à un diplôme et des conditions d'admission à l'université dans le *Répertoire des universités du Canada* (publié par l'Association des universités et collèges du Canada, 151, rue Slater, Ottawa K1P 5N1, Canada) que l'on peut consulter dans les missions diplomatiques canadiennes à l'étranger. On peut également consulter le *Commonwealth Universities Yearbook* que l'on peut se procurer auprès de l'Association des universités du Commonwealth (36 Gordon Square, Londres, Angleterre, WC1H 0PF, et de l'Association des universités et collèges du Canada).

³Au Canada, le baccalauréat est le diplôme décerné à la fin du premier cycle universitaire.

accessible qu'aux étudiants de haut calibre. La plupart des universités accordent le baccalauréat avec la mention « passable », « bien » ou « très bien ».

L'étudiant qui désire obtenir un diplôme d'études supérieures doit d'abord être titulaire d'un baccalauréat. La maîtrise exige, au minimum, une année d'études après le baccalauréat spécialisé. L'étudiant doit suivre des cours dans un nombre donné de matières et, en général, préparer une thèse. Le candidat au doctorat (Ph.D. ou l'équivalent) doit effectuer au moins deux années d'études après la maîtrise ou trois après un baccalauréat spécialisé. Pour mener à terme des études de doctorat, l'étudiant doit suivre les cours réguliers, subir des examens généraux, préparer une thèse et la soutenir avec succès.

Les diplômes des universités canadiennes sont généralement reconnus comme l'équivalent des diplômes des universités du Commonwealth ou des États-Unis. L'étudiant étranger devrait se renseigner sur l'équivalence des diplômes canadiens dans son pays.

c) Exigences linguistiques

Toutes les universités canadiennes exigent de l'étudiant étranger la preuve de ses connaissances linguistiques en français ou en anglais, mais elles n'imposent pas toutes un examen. Il s'ensuit donc que l'étudiant n'a à se soumettre à un tel examen, que s'il y a été invité par une université canadienne qui, sous tous les autres rapports, le considère admissible. Il se peut également qu'un agent de l'immigration exige une preuve des connaissances linguistiques du requérant avant de lui accorder un visa.

On recourt actuellement à différents examens.

Français :

Au Québec, les universités francophones acceptant des étudiants canadiens ou étrangers qui ne sont pas francophones font subir à ces derniers le Test de français de l'université Laval. Il serait bon d'obtenir plus de renseignements à ce sujet auprès de l'établissement au moment de la demande d'inscription.

De plus en plus d'universités sont en train de créer leurs propres tests de langue dont les résultats s'ajoutent aux résultats obtenus ailleurs. Les étudiants qui échouent au test qu'ils doivent subir à leur arrivée à l'université, peuvent normalement suivre des cours de langue au prix coûtant afin d'atteindre le niveau de compétence requis.

Anglais :

L'examen d'anglais, langue étrangère (Test of English as a Foreign Language, ou TOEFL), provient de l'Education Testing Service of Princeton (New Jersey), États-Unis.

L'épreuve de connaissance de l'anglais mise au point par l'université du Michigan, à Ann Arbor (Michigan) aux États-Unis, est utilisée un peu partout dans le monde. On peut se soumettre à cet examen n'importe quand ; les résultats en sont donnés dans les six semaines qui suivent la demande.

L'examen qui conduit au certificat de connaissance de l'anglais de l'université de Cambridge a lieu deux fois par an seulement, en mars et en octobre. On peut obtenir les renseignements nécessaires au bureau local du British Council ou en s'adressant à son secrétaire (Examen d'anglais), 47 Bateman Street, Cambridge, Angleterre.

d) Marche à suivre pour la demande et l'inscription

Les étudiants qui s'intéressent aux programmes de baccalauréat offerts par les universités ontariennes doivent envoyer leur candidature au Centre de réception des demandes d'admission aux universités de l'Ontario, C.P. 1328, Guelph (Ontario), Canada, N1H 6N8. Pour les universités des autres provinces, adresser les demandes au secrétaire de l'université ; celui-ci est en mesure de fournir tous les renseignements concernant les cours offerts, les conditions d'admission, les frais de scolarité et autres. Les demandes d'admission aux programmes de niveau supérieur au baccalauréat doivent toujours être adressées directement au doyen des études supérieures. Il est recommandé à l'étudiant de présenter sa demande de 12 à 18 mois avant le début des cours, car il se peut que son admission nécessite un volumineux échange de correspondance.

L'année universitaire canadienne se divise généralement en deux semestres (automne et hiver) ; elle commence à la mi-septembre pour se terminer en avril ou mai, une courte période de vacances étant prévue pour Noël. Dans certaines universités, elle se répartit en trois périodes : début mai à début août ; début septembre à fin décembre ; et début janvier à fin avril.

Lorsque l'université le lui demande, l'étudiant doit présenter ou faire parvenir, en son nom, un bilan détaillé de son dossier scolaire, accompagné des copies authentifiées du certificat de fin d'études secondaires et du relevé officiel des notes obtenues tout au long des années d'études universitaires ou autres. Les documents originaux qui ne sont rédigés ni en anglais ni en français doivent être accompagnés d'une traduction certifiée ou notariée. L'étudiant doit également s'assurer que les certifi-

cats qu'il présente donnent, dans la mesure du possible, le détail des cours suivis et des notes ou diplômes obtenus.

Après son admission à l'université, l'étudiant doit se présenter chaque année aux dates et jours fixés pour l'inscription de l'année en cours et acquitter les frais de scolarité voulus. Un retard à l'inscription entraîne généralement des frais supplémentaires. Certains établissements offrent aux étudiants étrangers des programmes d'orientation spéciaux qui commencent immédiatement avant le début de l'année universitaire proprement dite.

II Bourses de perfectionnement, de travail libre, de poste d'assistant et autres modes d'aide financière

Les universités canadiennes disposent rarement de fonds destinés à aider les étudiants étrangers à poursuivre des études au niveau du baccalauréat. La plupart des bourses offertes par les universités et par le gouvernement du Canada se limitent aux études de niveau supérieur au baccalauréat.⁴ Pour tout renseignement concernant l'aide financière offerte par un établissement en particulier, il faut écrire à celui-ci une année avant de s'y inscrire.

Pour le moment, l'étudiant étranger peut bénéficier des programmes suivants du gouvernement canadien :

a) Programme de bourses de perfectionnement et de travail libre du Commonwealth :

Ce programme sert à donner à l'étudiant du Commonwealth la possibilité de faire des études supérieures dans des pays du Commonwealth autres que le sien. Le candidat, qui doit être désigné par les autorités scolaires de son pays, est donc prié de s'adresser à l'Office des bourses du Commonwealth dans son pays d'origine.

b) Agence canadienne de développement international (ACDI) :

L'assistance technique offerte aux étrangers sous forme de bourses d'études universitaires et de stages de formation au Canada est administrée par l'ACDI. Cette aide est accordée à la demande des gouvernements bénéficiaires, mais l'étudiant admissible aux bourses des divers programmes de l'ACDI doit être désigné par son propre gouvernement. Le candidat éventuel doit donc s'adresser, pour tout renseignement supplémentaire, au ministère ou département de son pays qui s'occupe du domaine dans lequel il désire étudier ou recevoir une formation au Canada. Les demandes personnelles d'aide financière présentées directement à l'ACDI ne seront pas prises en considération.

c) Programme des bourses du gouvernement du Canada

Dans le cadre de ce programme, le gouvernement du Canada offre chaque année un certain nombre de bourses de perfectionnement et de bourses

⁴Tous les renseignements nécessaires sur les bourses accordées par le Canada se trouvent dans *Study Abroad (Études à l'étranger, Estudios en el extranjero)* XXIII, UNESCO, 1981-1982, 1982-1983, pages 157-183.

de travail libre aux étudiants diplômés ou de niveau post-doctoral des pays suivants : Allemagne (République fédérale), Belgique, Brésil, Danemark, Espagne, Finlande, France, Hongrie, Italie, Japon, Mexique, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Suède, Suisse et Yougoslavie. L'étudiant admissible obtiendra les renseignements concernant ces bourses en s'adressant aux services compétents de son propre pays.

Conditions générales d'admissibilité

Les bourses sont accordées aux personnes qui ont l'intention de rentrer dans leur pays à la fin de leurs études au Canada, et non à celles qui envisagent de s'établir au Canada. Les candidats doivent donc obtenir le visa approprié en s'adressant au bureau canadien des visas dans leur pays d'origine. À moins d'une autorisation spéciale, les titulaires de ces visas et leurs conjoints ne peuvent accepter de travail rémunéré pendant leur séjour au Canada.

Les bourses de perfectionnement s'adressent aux personnes qui désirent poursuivre leurs études au Canada, après le baccalauréat, ou qui veulent parfaire leur formation dans la spécialité choisie. Les candidats ne doivent pas avoir plus de 35 ans.

Les bourses de travail libre ne sont pas accordées pour des travaux entrepris par un étudiant dans le cadre de la préparation d'un diplôme.

Durée

Bourses de perfectionnement : Une année universitaire, avec possibilité de renouvellement dans le cas des étudiants inscrits à un programme de maîtrise (un renouvellement) ou de doctorat (jusqu'à concurrence de trois renouvellements) dans une université canadienne. Les demandes de renouvellement sont approuvées si l'étudiant a accompli les progrès voulus qui lui permettront de terminer un programme d'études approuvé et d'obtenir un diplôme canadien. Les boursiers qui sont au Canada pour parfaire leur formation sans vouloir y obtenir une maîtrise ou un doctorat ne sont pas admissibles au renouvellement de leurs bourses.

Bourses de travail libre : Un an au maximum. Non renouvelables.

On trouvera dans la brochure « Bourses du gouvernement du Canada » la description des conditions régissant l'admissibilité à ces bourses. La brochure précise également que les projets d'étude ou de recherche proposés doivent porter sur un sujet canadien ou inclure un contenu canadien.

Exigences particulières, selon les pays

ALLEMAGNE (République fédérale) :

Sont admis aux Bourses de perfectionnement les titulaires d'un « Diplom » ou d'un diplôme équivalent, et les artistes qui ont terminé leur formation de base et se sont engagés dans une carrière professionnelle.

Bourses de travail libre : elles sont accordées aux titulaires d'un doctorat (*Doktor*) qui ont réussi le « Staatsexamen », ainsi qu'aux artistes reconnus qui désirent venir effectuer au Canada des travaux de recherche ou de création.

S'adresser à :

Deutscher Akademischer Austauschdienst
Gouvernement du Canada Stipendium
Kennedyallee 50
Postfach 804
5300 Bonn

BELGIQUE :

Sont admis aux Bourses de perfectionnement les titulaires d'une licence d'université belge ou d'un diplôme équivalent, ainsi que les artistes qui ont terminé leur formation de base et se sont engagés dans une carrière professionnelle.

Bourses de travail libre : elles sont accordées aux titulaires d'un doctorat ou aux artistes reconnus qui désirent venir entreprendre au Canada des travaux de recherche ou de création.

S'adresser à :

La Direction des relations culturelles et internationales
Ministère de l'Éducation nationale et de la Culture
158, avenue de Cortenberg
1040 Bruxelles

Bestuur Voor internationale Culturele Betrekkingen
Ministerie van Nationale Opvoeding en Nederlandse Cultuur
Kortenberglaan 158
1040 Brussel.

BRÉSIL :

Sont admis aux Bourses de perfectionnement les titulaires du

« bachalerado » ou de la « licenciatura » ou d'un diplôme équivalent, ainsi que les artistes qui ont terminé leur formation de base et se sont engagés dans une carrière professionnelle.

Bourses de travail libre : elles sont accordées aux titulaires d'un « doutorado », ainsi qu'aux artistes reconnus qui désirent venir entreprendre au Canada des travaux de recherche ou de création.

S'adresser à :

Divisão de Cooperação Intelectual
Departamento Cultural
Ministério das Relações Exteriores
Palácio Itamaraty
Brasília

DANEMARK :

Sont admis aux Bourses de perfectionnement les titulaires d'un « candidatus » ou d'un diplôme équivalent, et les artistes qui ont terminé leur formation de base et se sont engagés dans une carrière professionnelle.

Bourses de travail libre : elles sont accordées aux titulaires d'un « doktorgrad », ainsi qu'aux artistes reconnus qui désirent venir entreprendre au Canada des travaux de recherche ou de création.

S'adresser à :

hr. kontorchef (Mrs.) Estrid Bjerregaard
Det Internationale Kontor
Undervisningsministeriet
Frederiksholms Kanal 25D
1220 København K

ESPAGNE :

Sont admis aux Bourses de perfectionnement les titulaires d'une « licencia » ou d'un diplôme équivalent, ainsi que les artistes qui ont terminé leur formation de base et se sont engagés dans une carrière professionnelle.

Bourses de travail libre : elles sont accordées aux titulaires d'un « doctorado » ainsi qu'aux artistes reconnus qui désirent venir entreprendre au Canada des travaux de recherche ou de création.

S'adresser à :

Dirección general de Relaciones Culturales
Ministerio de Asuntos Exteriores,
Plaza de la Provincia, 1
Madrid 12.

FINLANDE :

Sont admis aux Bourses de perfectionnement les titulaires d'un « kandidaapti » ou d'un diplôme équivalent, ainsi que les artistes qui ont terminé leur formation de base et se sont engagés dans une carrière professionnelle.

Bourses de travail libre : elles sont accordées aux titulaires d'une « lisensiaatti » ou d'un « tohtori », ainsi qu'aux artistes reconnus qui désirent venir entreprendre au Canada des travaux de recherche ou de création.

S'adresser à :

Opetusministeriö
Kansainvälisten Asiain Osasto
Rauhankatu 4, 00170
Helsinki 17

FRANCE :

Sont admis aux Bourses de perfectionnement les titulaires d'une licence d'une université française ou d'un diplôme équivalent, ainsi que les artistes qui ont terminé leur formation de base et se sont engagés dans une carrière professionnelle.

Bourses de travail libre : elles ne sont pas accordées aux ressortissants français.

S'adresser au :

Centre culturel canadien
5, rue de Constantine
75007 Paris

Consulat général du Canada
Croix du mail
rue Claude-Bonnier
33080 Bordeaux

Consulat général du Canada
24, avenue du Prado
13006 Marseille

Consulat général du Canada
10, place du Temple-Neuf
67007 Strasbourg

HONGRIE :

Sont admis aux Bourses de perfectionnement les titulaires d'un « oklevél » ou d'un diplôme équivalent. Le candidat en art doit avoir terminé sa formation de base et s'être engagé dans une carrière professionnelle.

Bourses de travail libre : elles sont accordées aux titulaires d'un « doktorátus » désireux de venir effectuer des recherches au Canada. Le candidat en art doit avoir terminé sa formation de base et s'être engagé dans une carrière professionnelle.

S'adresser au :

Ministère de la Culture
Szalay utca 10/14
1055 Budapest

ITALIE :

Sont admis aux Bourses de perfectionnement les titulaires d'un « laurea universitaria » (décerné à la fin d'un programme d'étude de quatre années), ainsi que les artistes qui ont terminé leur formation de base et se sont engagés dans une carrière professionnelle.

Bourses de travail libre : elles sont accordées aux titulaires d'un « laurea universitaria » (décerné à la fin d'un programme d'étude de six années) possédant déjà une année d'expérience dans la discipline choisie, ainsi qu'aux artistes reconnus qui désirent venir effectuer au Canada des travaux de recherche ou de création.

S'adresser à :

Direzione Generale per la Cooperazione Culturale
Scientifica e Technica
Ufficio IX
Ministero degli Affari Esteri
Roma

JAPON :

Sont admis aux Bourses de perfectionnement les titulaires d'un « gakushi » ou d'un diplôme équivalent, ainsi que les artistes qui ont terminé leur formation de base et se sont engagés dans une carrière professionnelle.

Bourses de travail libre : elles sont accordées aux titulaires d'un « hakushigo », ainsi qu'aux artistes reconnus qui désirent venir effectuer au Canada des travaux de recherche ou de création.

S'adresser à :

Ambassade du Canada
3-38, Akasaka 7-chome
Minatoku, Tokyo 107

MEXIQUE :

Sont admis aux Bourses de perfectionnement les titulaires d'une « licencia » ou d'un diplôme équivalent, ainsi que les artistes qui ont terminé leur formation de base et se sont engagés dans une carrière professionnelle.

Bourses de travail libre : elles sont accordées aux titulaires d'un « doctorado », ainsi qu'aux artistes reconnus qui désirent venir effectuer au Canada des travaux de recherche ou de création.

S'adresser à :

Sub-dirección de Becas
Dirección General de Asuntos Culturales
Secretaria de Relaciones Exteriores
Avda. Ricardo Flores
Magón 1, 4 Piso
México 3, D.F.

NORVÈGE :

Sont admis aux Bourses de perfectionnement les titulaires d'un « candidatus » ou d'un diplôme équivalent, ainsi que les artistes qui ont terminé leur formation de base et se sont engagés dans une carrière professionnelle.

Bourses de travail libre : elles sont accordées aux titulaires d'un « doktorgrad », ainsi qu'aux artistes reconnus qui désirent venir effectuer au Canada des travaux de recherche ou de création.

S'adresser à :

Stipendiumsutvalget
Kulturavdelingen
Det Kongelige Norske
Utenriksdepartement
Oslo

PAYS-BAS :

Sont admis aux Bourses de perfectionnement les candidats qui ont réussi au « universitair candidaatsexamen » ou qui ont atteint un niveau de formation équivalent, ainsi que les artistes qui ont terminé leur formation de base et se sont engagés dans une carrière professionnelle.

Bourses de travail libre : elles sont accordées aux titulaires d'un doctorat, ainsi qu'aux artistes reconnus qui désirent venir effectuer au Canada des travaux de recherche ou de création.

S'adresser à :

Ministerie van Onderwijs en Wetenschappen
Afdeling Internationale Betrekkingen
Nieuwe Uitleg 1 's Gravenhage

PORTUGAL :

Sont admis aux Bourses de perfectionnement les titulaires d'une « licenciatura » ou d'un « diploma ». Le candidat en art doit avoir terminé sa formation de base et s'être engagé dans une carrière professionnelle.

Bourses de travail libre : elles sont accordées aux titulaires d'un « doutorado », ainsi qu'aux artistes reconnus qui désirent venir effectuer au Canada des travaux de recherche ou de création.

S'adresser à :

República das Relações Culturais Externas
Serviço de Bolsas
Ministerio do Negócios Estrangeiros
Palácio das Necessidades
Largo do Rilvas
1354 Lisboa

SUÈDE :

Sont admis aux Bourses de perfectionnement les titulaires d'un « kandidat », d'un « magister », ou d'un diplôme équivalent, ainsi que les

artistes qui ont terminé leur formation de base et se sont engagés dans une carrière professionnelle.

Bourses de travail libre : elles sont accordées aux titulaires d'un « doktorsgrad », ainsi qu'aux artistes reconnus qui désirent venir effectuer au Canada des travaux de recherche ou de création.

S'adresser à :

Stipendieavdelningen
Svenska Institutet
7072
103 82 Stockholm

SUISSE :

Sont admis aux Bourses de perfectionnement les titulaires d'une licence ou d'un diplôme équivalent, ainsi que les artistes qui ont terminé leur formation de base et se sont engagés dans une carrière professionnelle.

Bourses de travail libre : les titulaires d'un doctorat, ainsi que les artistes reconnus qui désirent venir effectuer au Canada des travaux de recherche ou de création.

S'adresser à :

Office central universitaire suisse
Sophienstrasse 2
8032 Zurich

Schweiz Zentralstelle
für Hochschulwesen
Sophienstrasse 2
8032 Zürich

YUGOSLAVIE :

Sont admis aux Bourses de perfectionnement les titulaires d'un « Diploma » ou d'un diplôme équivalent couronnant quatre ou cinq années d'études universitaires. Le candidat en art doit avoir terminé sa formation de base et s'être engagé dans une carrière professionnelle.

Bourses de travail libre : elles sont accordées aux titulaires d'un « doktor » qui désirent venir effectuer au Canada des travaux de recherche, ainsi qu'aux artistes reconnus désireux d'y effectuer des travaux de création.

S'adresser à :

Institut fédéral pour la coopération internationale dans le domaine des sciences, de la culture, de l'éducation et de la technique
Kosančićev venac 29
Beograd

Conseil national de recherches du Canada

Des postes d'attachés de recherche en science et en génie sont offerts dans les laboratoires du Conseil national de recherches (CNRC) énumérés ci-dessous :

Laboratoire de recherche de l'Atlantique
Division des sciences biologiques
Laboratoire régional des Prairies
Division des recherches en bâtiment
Division de génie électrique
Institut de génie des matériaux
Division de génie mécanique
Établissement aéronautique national
Division de chimie
Division de physique
Institut Herzberg d'astrophysique
Institut de recherches maritimes et sur les navires arctiques

Ces postes visent à offrir aux scientifiques et aux ingénieurs d'avenir la possibilité de se pencher sur des problèmes présentant un défi dans des domaines qui intéressent le CNRC, grâce à un stage, habituellement à un niveau post-doctoral, leur permettant de faire progresser leur carrière en recherche. Sur les 160 postes existants, environ 50 sont à pourvoir chaque année.

Le candidat doit avoir récemment obtenu au moins un doctorat ès sciences (Ph. D.) ou une maîtrise dans un des domaines du génie, ou être sur le point d'obtenir un de ces diplômes avant de se voir accorder le poste. La sélection des candidats, faite par concours, et le prolongement éventuel de leur période d'emploi sont, avant tout, fonction de leur aptitude (démontrée) à effectuer des travaux de recherche originaux et de grande qualité dans le domaine choisi.

Les postes sont accessibles aux ressortissants de tous les pays, bien que la préférence soit accordée aux citoyens canadiens. Le fait d'être accepté ne confère pas automatiquement le statut de résident permanent au Canada. Nous suggérons aux étrangers qui ne sont pas résidents

permanents, et qui se verront offrir un poste, de demander le statut de non-immigrant (c'est-à-dire un statut temporaire) et un permis de travail. Les intéressés peuvent obtenir des renseignements plus complets sur les conditions d'admission au Canada en s'adressant au bureau de l'Immigration canadienne dans leur pays respectif.

Les candidats choisis seront affectés au Conseil national de recherches pour une période déterminée. Ils se verront offrir les mêmes salaires et avantages que les membres permanents du personnel. Les salaires, calculés d'après l'expérience, sont imposables et susceptibles de faire l'objet d'autres retenues. Le salaire de base au niveau du doctorat est de 27 277 \$ en 1983.

La bourse est normalement accordée pour deux ans et pourra être renouvelée selon le rendement de l'intéressé et les besoins de la division. La question du renouvellement est étudiée chaque année. La durée de l'emploi pourra varier d'une division à l'autre, mais ne dépassera pas cinq ans.

Le candidat choisi pourra assumer ses fonctions à n'importe quel moment de l'année civile pour laquelle le poste lui est accordé, mais de préférence en septembre ou en octobre.

Le coût du voyage entre l'endroit où réside l'attaché de recherche au moment de sa désignation et le laboratoire où il travaillera fera l'objet d'une indemnisation. De même, une indemnité pourra être versée pour le voyage de retour à la fin de la période d'emploi.

Il faut poser sa candidature en utilisant les formulaires spéciaux diffusés par le Bureau des attachés de recherche, Conseil national de recherches du Canada, Ottawa, Canada, K1A 0R6. Les candidatures et les documents à l'appui doivent parvenir à Ottawa le 15 décembre au plus tard.

Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada

Bourses de recherche scientifique dans les laboratoires du gouvernement du Canada.

Le gouvernement du Canada offre des bourses au nom des ministères et des organismes publics suivants : le ministère de l'Agriculture ; le ministère des Communications (Centre de recherches sur les communications) ; le ministère de la Défense nationale ; le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources ; le ministère de l'Environnement (Service de l'environnement atmosphérique, Service canadien des forêts, Direction générale des eaux intérieures, Direction générale des terres, Service de la protection de l'environnement) ; le ministère des Pêches et des Océans

(Activités dans l'Atlantique, Pêches dans le Pacifique et en eaux douces, Sciences et levés océaniques) ; le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social (Protection de la Santé, Direction des aliments, Hygiène du milieu, Direction des médicaments, Laboratoire de lutte contre la maladie) ; les Musées nationaux du Canada (Musée des sciences naturelles) ; le Conseil national de recherches du Canada ; la société Énergie Atomique du Canada Limitée.

La valeur annuelle des bourses s'élève à 24 048 \$. La bourse est accordée pour un an et peut être renouvelée pour une deuxième année. Les stagiaires recevront une indemnité de déplacement.

Le candidat doit être titulaire d'un doctorat d'une université reconnue ; la maîtrise est également acceptée si le candidat a l'expérience voulue pour mener à bien une recherche indépendante. La nationalité des candidats n'entre pas en ligne de compte ; cependant, ceux qui seront choisis et qui ne sont pas citoyens canadiens ou immigrants reçus résidant au Canada devront satisfaire à toutes les exigences d'immigration avant de bénéficier d'une bourse. Les candidats doivent détenir leur doctorat depuis cinq ans au plus.

Pour plus de renseignements, veuillez vous adresser à l'Administrateur (Bourses), Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada, chemin de Montréal, Ottawa (Ontario) K1A 0R6. Les demandes devront parvenir à Ottawa au plus tard le 15 janvier.

III Exigences relatives à l'immigration

Les étudiants étrangers entrent au Canada comme résidents temporaires (visiteurs). Pour être admis à ce titre, ils doivent présenter, selon le cas⁵ :

a) Un passeport valide grâce auquel ils pourront retourner dans leur propre pays ou dans un autre pays ; le passeport est exigé pour tous les étudiants, à l'exception des citoyens des États-Unis et des résidents permanents légaux de ce pays qui entrent au Canada des États-Unis ou de Saint-Pierre-et-Miquelon.

b) Un visa, qu'ils se procureront en s'adressant aux services diplomatiques, consulaires ou aux services de l'immigration du Canada et, dans les pays où il n'y a pas de bureaux diplomatiques ou consulaires canadiens, aux représentants du gouvernement britannique.

c) Un certificat médical et un certificat de vaccination. Les exigences varient selon le pays d'origine et sont prescrites par la mission du Canada dans le pays en question. Elles s'appliquent en général aux pays où la fréquence de maladies contagieuses est plus élevée qu'au Canada. Si le candidat doit subir un examen médical, l'agent d'immigration du Canada lui remettra la formule appropriée et une liste des médecins désignés. Le gouvernement du Canada exige habituellement la vaccination contre la petite vérole, le choléra et la fièvre jaune lorsque les candidats viennent de régions où ces maladies sont endémiques ou lorsqu'ils ont été ou risquent d'avoir été récemment en contact avec ces maladies. Le candidat doit s'enquérir auprès d'un représentant du gouvernement canadien des règlements en matière de quarantaine avant de quitter son pays.

d) Une lettre d'acceptation ou un formulaire intitulé « Acceptation pour un cours d'études au Canada » émis par une université ou un collège canadien (voir l'Appendice A pour la liste des universités et collèges du Canada). L'étudiant doit absolument être en possession de ces documents s'il veut être autorisé à entrer au Canada.

⁵Le ministère de l'Emploi et de l'Immigration publie une brochure intitulée *Études au Canada. Renseignements à l'intention des étudiants étrangers* qui contient tous les renseignements sur les règlements en matière d'immigration. On peut la consulter dans les missions du Canada à l'étranger ou l'obtenir auprès de la Division de l'immigration du ministère de l'Emploi et de l'Immigration, Ottawa (Ontario) K1A 0J9, Canada.

e) Un permis de séjour pour étudiant (Formulaire IMM 1208). Le candidat doit se procurer ce document auprès d'un agent d'immigration et l'avoir en sa possession avant d'entrer au Canada. (Les citoyens et les résidents permanents des États-Unis, de Saint-Pierre-et-Miquelon ou du Groenland peuvent présenter une demande de permis de séjour au moment de se présenter à un point d'entrée au Canada). Ce document constitue également une attestation d'entrée et une preuve du statut de l'étudiant au Canada. Il est important de demander un renouvellement du permis de séjour bien avant la date d'expiration (un mois avant).

f) Un document prouvant qu'ils disposent de fonds suffisants pour assurer leur subsistance au Canada et leur retour dans leur pays d'origine.

IV Financement des études universitaires

Les études universitaires au Canada sont coûteuses. Les étudiants qui viennent au Canada devraient disposer de fonds suffisants pour terminer leurs études universitaires et retourner chez eux. Pour obtenir un visa, il faut pouvoir garantir que l'on possède l'argent nécessaire pour une année d'études et prouver que l'on sera en mesure d'obtenir les fonds voulus pour les années supplémentaires.

Les principales dépenses de l'étudiant sont ses frais de scolarité, de logement et de nourriture. Les frais de scolarité varient entre 630 \$ et 4 400 \$, et la pension peut coûter de 350 \$ à 550 \$ par mois. Déplacements, vêtements, livres et loisirs exigent également une mise de fonds importante. Après avoir arrêté son choix sur une université, l'étudiant devrait établir une liste de ses dépenses. On trouvera ci-dessous une liste type, établie selon les frais prévus pour l'année universitaire 1981-1982. Il convient de signaler qu'il ne s'agit là que d'un guide et que, vraisemblablement, les frais augmenteront d'une année à l'autre.

Assurance médicale

Les soins médicaux et hospitaliers au Canada sont très coûteux. Il est donc essentiel que tous les étudiants contractent une assurance-maladie et hospitalisation pour se protéger et, le cas échéant, assurer les personnes à leur charge. Certaines provinces offrent un régime provincial d'assurance-maladie et hospitalisation. Si aucun régime de ce genre n'est offert, on peut recourir à des régimes privés d'assurance-maladie. (Se renseigner auprès de l'administration de l'université). Les étudiants qui viennent au Canada dans le cadre d'un programme gouvernemental sont assurés selon les conditions prévues par leurs bourses. Les étudiants parrainés par une université ou un autre organisme sont habituellement protégés par un régime d'assurance collective. Il leur est toutefois conseillé de s'en assurer.

**Dépenses minimales de l'étudiant préparant le baccalauréat —
1981-1982 (12 mois)**

Frais de scolarité	\$ 630-4 400
Livres et instruments	400-600
Logement et nourriture	4 200-6 600
Vêtements, médicaments, etc.	500
Loisirs	300
Déplacements	200
Autres dépenses	250
	<hr/>
	\$ 6 480-12 850
Nourriture	
Déjeuner	\$ 3-4,50
Sandwich et boisson	2
Dîner	3,50 ou plus
Tasse de café, thé, verre de lait	0,40-0,50
Vêtements	
Manteau d'hiver (pour hommes ou dames)	\$ 125-200
Costumes	100 ou plus
Chaussures (pour hommes ou dames)	30 ou plus
Chemises	15 ou plus

V Formalités de voyage

Départ pour le Canada : Une fois admis à une université canadienne, l'étudiant peut organiser son voyage aller-retour par l'intermédiaire d'une agence de voyage, d'une société de transport ou d'une association d'étudiants. Il doit s'assurer que ses billets lui permettront de se rendre jusqu'à la ville où est située l'université et que son billet de retour sera valable au moment où il retournera chez lui. S'il prend l'avion, il peut confier à une société de transports maritimes l'expédition de ses bagages lourds. À noter que le délai d'arrivée dans ce cas peut être de six mois ou plus.

Toutes les formalités de voyage doivent être remplies bien avant la date de départ et l'étudiant doit arriver à l'université plusieurs jours avant la date prévue pour l'inscription.

Arrivée au Canada : À son arrivée, l'étudiant doit avoir sur lui tous les documents nécessaires tels que son visa, ses certificats médicaux et de vaccination, sa lettre d'acceptation par l'université et environ 100 \$ en argent canadien qui lui serviront pour ses dépenses immédiates (repas, logement, transports et pourboires). Une partie de cette somme devrait être en billets de 1 \$ ou de 5 \$ et en menue monnaie (pièces de 25, 10 et 5 cents).

L'étudiant qui s'est mis en rapport avec une organisation canadienne pour être accueilli à son arrivée doit communiquer avec elle si ses projets de voyage sont modifiés. En août et septembre, le Bureau canadien de l'éducation internationale assure une permanence (Bureau d'accueil du BCEI) aux aéroports d'Halifax, de Toronto et de Vancouver. Les services de réception sont situés près des bureaux de l'immigration et sont ouverts jusqu'à minuit tous les jours, y compris le dimanche. Les représentants du BCEI y reçoivent les étudiants à leur descente d'avion et les aident à poursuivre leur voyage. Aux aéroports de Dorval et de Mirabel, le Service québécois d'accueil aux étudiants étrangers reçoit les étudiants qui comptent s'inscrire dans une université québécoise.

L'étudiant qui arrive à l'aéroport et n'y trouve personne pour l'accueillir peut se rendre en ville par autobus, limousine de l'aéroport ou taxi. Il a intérêt à se renseigner sur le moyen de transport qui, compte tenu de son lieu de destination, sera le meilleur marché. L'étudiant qui prend le bateau et désire être accueilli à son arrivée doit écrire au Bureau canadien de

l'éducation internationale, pièce 809, 141 ouest, avenue Laurier, Ottawa (Ontario) K1P 5J3 (Canada) au moins un mois avant son arrivée, en indiquant le nom du bateau, la classe du billet, le nom du port et la date d'arrivée au Canada.

Logement temporaire : Les célibataires des deux sexes peuvent généralement trouver un logement temporaire au YMCA ou au YWCA, où les chambres sont ordinairement moins chères qu'à l'hôtel. Il est souvent commode de réserver une chambre pour une ou deux nuits à l'arrivée, en attendant de trouver un autre logement. Dans certains cas, l'étudiant peut avoir à partager une chambre. Les frais de logement sont d'environ 20 \$ par nuit.

Hôtels

Le prix indiqué dans les hôtels canadiens ne vise que la location de la chambre ; il ne comprend pas le prix des repas. Une chambre individuelle avec salle de bain coûte au moins 35 \$ à 45 \$ par jour. On peut réserver sa chambre par téléphone ou par lettre, mais la réservation ne vaut pas au-delà de la date d'arrivée indiquée, à moins qu'une partie des frais de location n'ait été payée à l'avance (acompte). Les chambres doivent être libérées à l'heure indiquée, faute de quoi il faut généralement payer le prix d'une nuit supplémentaire. Il est toujours possible de faire garder ou « consigner » ses bagages jusqu'à ce qu'on soit prêt à partir.

Déplacements au Canada : Dans la plupart des terminus d'autobus et de chemin de fer, et dans les aéroports, on trouve un service d'information où l'on peut se procurer gratuitement les horaires et les renseignements nécessaires. C'est aussi là qu'il faut s'adresser pour faire assurer ses bagages.

Autocar

L'autocar est le moyen de transport le plus économique, mais aussi le plus lent lorsqu'il s'agit de parcourir de grandes distances. Par contre, pour des parcours de 160 à 480 km, il est généralement plus rapide que le train. Le billet d'autocar permet le transport gratuit de 68 kg de bagage.

Chemin de fer

Le billet de chemin de fer permet le transport gratuit de 68 kg de bagage que l'on peut envoyer d'avance et réclamer à l'arrivée sur présentation du billet numéroté remis au départ. Les trains de jour sont les plus économiques. Pour voyager par wagon-lit, il faut payer un supplément à l'achat du billet. Il y a plusieurs façons de voyager la nuit, la moins coûteuse étant de prendre une couchette supérieure. D'habitude, les

voyageurs donnent un pourboire d'au moins 2 \$ par nuit au contrôleur du wagon-lit. La plupart des trains ont un restaurant où l'on sert des repas chauds. Les trains transcontinentaux comprennent un wagon-restaurant.

Avion

Il existe de bonnes liaisons aériennes entre les principales villes du pays. Il y a généralement deux tarifs : première classe et classe touriste, cette dernière étant nettement moins chère. Le prix du billet comprend les repas servis au cours du voyage ; on ne donne pas de pourboire. Il faut normalement réserver sa place au moins une semaine à l'avance. Certaines réductions de tarifs sont accordées pour des voyages aller-retour. Les personnes de moins de 22 ans peuvent également bénéficier de réductions de tarifs.

Transports locaux

L'autobus, le tramway et le métro sont les moyens de transport en commun les plus courants dans les grandes villes. On peut généralement aller n'importe où en ville moyennant un tarif fixe ; il est plus économique d'acheter un carnet de billets ou une carte mensuelle. Dans certaines villes, il est nécessaire, pour arriver à destination, de prendre deux ou plusieurs correspondances d'autobus, auquel cas on doit demander au conducteur un « billet de correspondance » au moment où l'on paie sa place. Les taxis coûtent assez cher dans les grandes villes ; le prix de la course est enregistré sur un compteur et est, en général, calculé selon un taux fixe d'après la distance parcourue, avec frais supplémentaires pour le transport des bagages lourds, notamment des malles, et parfois selon le nombre de passagers.

VI La vie dans une université canadienne

a) Logement

L'étudiant étranger doit toujours donner son adresse à l'agent d'immigration et au secrétaire d'université. S'il le désire, il peut demander au doyen, à l'aumônier ou au conseiller des étudiants étrangers la permission de faire adresser son courrier à leurs soins jusqu'à ce qu'il ait trouvé un logement. En attendant d'ouvrir un compte de banque, il peut également trouver commode de recevoir de l'argent par l'intermédiaire de ces personnes ou du comptable de l'université.

Résidence : Au Canada, les bâtiments de l'université et les résidences d'étudiants sont généralement groupés sur un terrain appelé « campus ». En plus des chambres à coucher, il y a dans les résidences des cafétérias et des salles d'études ou de repos. L'étudiant étranger devrait essayer de trouver une chambre dans une résidence universitaire, car c'est là qu'il aura la possibilité de connaître ses camarades d'études. Il doit cependant se soumettre à certains règlements imposés par l'administration de l'université et réserver sa place lorsqu'il présente sa demande d'admission, en adressant sa demande au service des logements de l'université.

Résidences coopératives de campus : Dans certaines universités, les coopératives de campus sont en vogue, car les étudiants des deux sexes trouvent à s'y loger à des coûts moins élevés que dans les résidences universitaires. La plupart des chambres peuvent accueillir deux ou trois personnes, et les repas sont servis dans des réfectoires communs. À l'occasion, quelques appartements sont offerts aux étudiants mariés. L'étudiant qui n'habite pas la coopérative peut parfois y prendre ses repas. Pour plus de renseignements, s'adresser au service des logements de l'université.

Location de chambres : Comme il arrive souvent que les universités ne sont pas en mesure de loger tous les étudiants, nombre d'entre eux louent une chambre à l'extérieur du campus. La plupart des universités ont un service de location auquel l'étudiant peut s'adresser pour obtenir la liste des chambres disponibles. Dans certains cas, l'étudiant peut être logé et nourri contre paiement d'une pension hebdomadaire ou mensuelle.

(environ 70 \$ à 75 \$ la semaine). Dans d'autres, il loue simplement la chambre (de 30 \$ à 40 \$ la semaine) et dispose d'une cuisine pour préparer ses repas ; il peut aussi manger au restaurant ou à la cafétéria de l'université. L'étudiant qui paie un loyer hebdomadaire doit donner un préavis d'une semaine s'il veut déménager. Dans les autres cas, on exige généralement un préavis d'un mois.

Appartements : L'étudiant qui vient au Canada avec son conjoint ou sa famille préférera peut-être louer un appartement d'une ou deux chambres à coucher. Normalement, les appartements sont dotés d'un réfrigérateur et d'une cuisinière. Le loyer comprend généralement le coût du chauffage et, dans certain cas, celui de l'électricité. La location d'un appartement s'accompagne souvent de la signature d'un bail d'un an ou plus, les propriétaires exigeant que l'on paie d'avance un mois de loyer ou une caution pour dommages ou autres responsabilités. Cette somme est généralement remboursée au locataire lorsqu'il quitte l'appartement. Avant de signer le bail, on devrait le lire soigneusement et demander l'avis du conseiller des étudiants étrangers ou de l'agent chargé du personnel étudiant de l'université.

Certains étudiants peuvent avoir de la difficulté à se trouver un logement. Dans tous les pays, on rencontre des personnes qui pratiquent la discrimination selon la religion, la race, la langue, la situation financière ou l'éducation. L'étudiant étranger qui, par malchance, est victime d'une forme quelconque de discrimination, doit en aviser les autorités de l'université.

b) Relations sociales

Dans la plupart des universités, les étudiants élisent un conseil qui est responsable de l'administration de l'association des étudiants de l'université et chargé d'organiser tout un éventail d'activités sociales et récréatives. Tous les étudiants sont membres de l'association des étudiants à laquelle ils paient une cotisation au moment de leur inscription. On trouve sur le campus de nombreux groupes et clubs sociaux, intellectuels, politiques, religieux et littéraires. Les sports qui se pratiquent le plus sont le football américain, le football européen (soccer), le hockey sur glace, le ski, la natation et le basket-ball.

De nombreuses universités ont formé des cercles pour des étudiants de certaines nationalités et des associations intéressant tous les étudiants étrangers. Là, les étudiants ont la possibilité de rencontrer leurs compatriotes, ainsi que des étudiants d'autres pays et des étudiants canadiens.

Ces derniers ne sont pas toujours prêts à faire le premier pas pour accueillir leurs camarades étrangers, et il ne faut donc pas craindre de prendre les devants. Beaucoup d'étudiants étrangers apprennent à connaître les Canadiens par l'intermédiaire de camarades ou de professeurs. Parfois, des programmes d'activités sont spécialement mis sur pied dans le but de réunir les étudiants étrangers et canadiens. On conseille aux étudiants d'outre-mer d'apporter, si possible, quelques objets typiques de leur pays susceptibles d'intéresser leurs camarades canadiens, par exemple des cartes, des photos, des instruments de musique, des enregistrements, des objets d'artisanat et des costumes nationaux.

VII La vie au Canada

a) Situation géographique et climat

Le Canada occupe près de la moitié du continent nord-américain et se trouve au deuxième rang des pays du monde pour la superficie (9 800 000 km²). Il s'étire sur 5 120 km de l'Atlantique au Pacifique et sur presque 4 800 km depuis la pointe nord de l'île Ellesmere jusqu'à la frontière des États-Unis. Sa population est d'environ 24 millions d'habitants.

Le climat du Canada varie beaucoup selon les régions. Sur la côte du Pacifique, les étés sont frais et assez secs, tandis que les hivers sont doux, nuageux et humides. Au centre du pays, depuis les Rocheuses jusqu'aux Grands Lacs, on connaît un climat de type continental avec de longs hivers froids, des étés courts et chauds et de maigres précipitations. La partie méridionale de l'Ontario et du Québec connaît un climat humide avec des hivers froids, des étés chauds et habituellement d'abondantes précipitations. Les quatre provinces de l'Atlantique ont un climat de type continental humide, bien que leurs régions littorales subissent l'influence marquée de l'océan.

En se renseignant sur les possibilités d'études dans une université canadienne, l'étudiant étranger devrait s'enquérir des conditions climatiques de la région ou de la ville où il compte étudier et habiter. Les maisons sont chauffées en hiver et souvent climatisées en été.

b) Population

Au Canada, il y a deux langues officielles, le français et l'anglais. Les billets de banque, les timbres-poste, les documents officiels du gouvernement fédéral et les étiquettes des produits de consommation courante sont imprimés dans les deux langues. La nation canadienne se compose non seulement de Canadiens d'origine française ou britannique, mais aussi de personnes d'autres nationalités, pour la plupart issues d'Europe.

Les religions au Canada sont très variées, mais la majorité de la population est chrétienne. Il existe cependant de nombreuses confessions non chrétiennes qui, dans la plupart des villes, ont leur propres lieux de culte.

c) Opérations bancaires et commerciales

Il vaut mieux ne pas porter sur soi plus de 20 \$ en argent liquide, ni laisser de grosses sommes d'argent chez soi. Il est facile d'ouvrir un compte de banque au Canada, et cela constitue le moyen le plus sûr de protéger son argent. En général, les achats importants sont payés par chèque et, pour les dépenses journalières, il est facile de retirer la somme nécessaire du compte en banque. Les commis de banque sont prêts à conseiller le client et à l'aider s'il veut ouvrir un compte. On conseille à l'étudiant qui voyage de se procurer des chèques de voyage, faciles à encaisser dans les banques, les hôtels, les bureaux de fiducie et la plupart des magasins. On peut aussi acheter à crédit ou par paiements échelonnés. Il vaut cependant mieux que l'étudiant ne signe aucun contrat d'achat ni ne verse d'acompte avant d'avoir demandé conseil à une autorité de l'université.

d) Alimentation

Hors de l'université, il y a des restaurants, des comptoirs casse-croûte, des cafés et des cafétérias. Les cafétérias libre-service sont meilleur marché que les restaurants. Dans nombre de magasins à rayons et de petites boutiques, il y a des comptoirs où l'on peut se procurer des en-cas, des sandwiches, des glaces et des boissons. Les restaurants offrent un grand choix de mets. Les prix sont variés, et l'on donne habituellement un pourboire de 10 à 15 pour cent du montant de l'addition.

L'étudiant qui désire préparer lui-même ses repas trouvera tout ce qu'il lui faut dans les supermarchés où il pourra choisir lui-même sur les rayons les produits qu'il paiera ensuite à la caisse.

Au Canada, les noms de certains produits alimentaires peuvent prêter à confusion. Par exemple, le « hamburger » est fait de bœuf haché et non de jambon et le « hot dog » est une saucisse de porc ou de bœuf. Si le nom d'un produit n'est pas familier, il vaut mieux se renseigner.

Heures des repas — Petit déjeuner : en général entre 7 h et 8 h. Déjeuner : entre midi et 14 h. Dîner : entre 17 h 30 et 19 h. Le repas du soir est souvent appelé le souper.

e) Vêtements

L'étudiant doit se renseigner sur les conditions climatiques de la région où il vivra avant de décider des vêtements qu'il apportera au Canada. Celui qui arrive d'un pays chaud aura avantage à acheter les vêtements d'hiver une fois sur place. On peut souvent acheter des vêtements en solde durant certaines périodes.

Pour assister aux cours, l'étudiant s'habille en général simplement. Nombreux sont les hommes et les femmes qui portent des blue-jeans. En

automne et en hiver, les étudiantes portent des robes chaudes, des tailleurs, des jupes ou des pantalons avec des chemisiers et des chandails et, au printemps et en été, des pantalons, des robes légères, des jupes et des chemisiers. Les chaussures basses se portent la plupart du temps, les talons hauts étant réservés aux tenues plus habillées, selon la mode. Par temps froid, on porte des bonnets, des écharpes, des cache-col, des gants, des bottes doublées ou des caoutchoucs (par dessus les chaussures) et des manteaux épais. Beaucoup d'étudiantes des pays asiatiques portent tous les jours leur costume national, sous un manteau chaud en hiver. Les étudiants portent généralement des pantalons, des chemises sport ou des chemises ordinaires et des cravates, des chandails ou des vestes. À l'église et aux réceptions officielles, la cravate et la veste sont de rigueur.

f) Nettoyage des vêtements

On trouve dans l'annuaire du téléphone le nom et l'adresse des blanchisseries et des teintureries. À titre d'exemple, le nettoyage à sec d'une robe de laine ou d'un costume revient à environ 5,25 \$. Beaucoup de nettoyeurs prennent et livrent les vêtements à domicile, mais il est quelquefois plus économique d'aller les porter et les reprendre soi-même. La note de blanchissage indique le prix pour chaque article. Dans certaines universités, il y a des buanderies sur le campus et les résidences universitaires possèdent souvent des machines à laver.

Il y a des laveries automatiques dans la plupart des quartiers. Le client y apporte sa lessive, la met dans la machine qui lave, rince et essore, puis dans la sécheuse. Le coût normal est de 0,75 \$ pour le lavage de 4 kg de vêtements et de 0,50 \$ pour le séchage.

g) Salons de coiffure

Les services offerts varient selon les salons de coiffure. Cela comprend généralement la coupe de cheveux, le shampooing, la permanente et le soin des mains. Un shampooing et une coupe de cheveux coûtent au moins 12 \$. Les coiffeurs pour hommes affichent dans leur magasin le tarif pour chaque service offert (la coupe de cheveux coûte environ 10 \$). On donne habituellement un pourboire de 10 à 15 pour cent. Certains coiffeurs n'ont jamais coupé les cheveux de clients originaires d'Afrique, d'Asie ou des Antilles et, pour cette raison, peuvent refuser de le faire. L'étudiant qui a des difficultés à trouver un coiffeur peut demander à ses camarades de lui en recommander un.

h) Poste et communications

Lettres : Le tarif normal d'affranchissement des lettres pour le Canada est de 0,32 \$ et les lettres ainsi affranchies sont envoyées par avion, s'il y a lieu. Pour connaître le tarif des lettres destinées à l'étranger, on s'adresse au bureau de poste. À raison de 0,64 \$, on peut se procurer des aérogrammes à envoyer, tels quels, dans n'importe quel pays du monde. Dans chaque ville, il y a un bureau de poste principal et un certain nombre de succursales. Beaucoup de pharmacies, de débits de tabac et d'hôtels vendent des timbres. L'étudiant qui change de domicile peut s'adresser au bureau de poste pour obtenir une carte de changement d'adresse qui lui assurera l'envoi du courrier à son nouveau domicile. Ce service coûte 1,50 \$. On peut cependant obtenir gratuitement d'autres cartes de changement d'adresse que l'on envoie à sa famille et à ses amis.

Téléphone : Les premières pages de l'annuaire téléphonique donnent tous les renseignements nécessaires pour établir une communication. Il y a des cabines téléphoniques dans les rues et dans les hôtels, de même que dans nombre de pharmacies, de débits de tabac et de restaurants. L'appel local à partir d'un appareil privé est gratuit; il n'y a pas de limite à la durée de la communication. Des tarifs réduits spéciaux sont applicables, le soir et pendant les fins de semaine, aux appels entre certaines provinces et, après minuit, à tous les appels interprovinciaux.

Les appels interurbains sur ligne privée ou commerciale peuvent, si le numéro du destinataire est connu, être acheminés automatiquement. Les appels qui nécessitent l'aide de la téléphoniste, par exemple à partir d'un téléphone public, peuvent se faire de personne à personne ou de numéro à numéro. Dans ce dernier cas, le coût est moindre, mais il faut accepter de parler à toute personne qui répond. Pour les appels de personne à personne, il n'y a aucun frais si la téléphoniste ne peut atteindre la personne demandée. Les appels à l'étranger coûtent très cher, et il serait bon d'en déterminer le coût d'avance.

Télégrammes : Les sociétés Canadien National et Canadien Pacifique se chargent de transmettre les télégrammes confiés aux bureaux de CNCP. Un télégramme transmis par téléphone est facturé à une date ultérieure. Le coût est fixé selon la longueur du message. Les télégrammes-lettres de nuit sont meilleur marché et arrivent à destination le lendemain.

i) Coutumes

On n'apprend pas de nouvelles coutumes du jour au lendemain. Voici cependant quelques indications utiles concernant celles du Canada.

La plupart des Canadiens aiment la ponctualité. En général, il est bon de répondre rapidement aux invitations et de ne pas manquer à ses rendez-vous. L'étudiant qui a promis de rencontrer quelqu'un, où que ce soit, est attendu à l'heure fixée ; si, pour une raison quelconque, il ne peut s'y présenter, il doit s'en excuser au préalable.

Après avoir été reçu quelque part, il est poli de téléphoner ou d'envoyer une note de remerciement à son hôte. La coutume orientale, qui consiste à apporter un cadeau lorsqu'on visite quelqu'un pour la première fois, représente un geste très aimable, certes, mais cela n'est pas obligatoire au Canada et risque de coûter cher à la longue. Il est parfaitement normal d'accepter l'invitation d'une personne inconnue si l'invitation est transmise par un ami commun. Pour maints étudiants étrangers, les fêtes de l'Action de grâces et de Noël n'ont guère de signification, mais nombreux sont les Canadiens qui invitent des amis à les célébrer avec eux. Dans les maisons canadiennes, les invités offrent souvent leur aide pour laver la vaisselle et, s'ils passent la nuit chez leurs hôtes, font eux-mêmes leur lit.

Il est bon de se conformer aux coutumes du pays en ce qui concerne les détails quotidiens, mais il est également important de conserver sa propre échelle de valeurs. Par exemple, si par conviction religieuse ou préférence personnelle, un étudiant ne veut pas manger certains mets ou prendre des boissons alcoolisées, il ne doit pas être gêné d'en expliquer la raison à son hôte.

Au Canada, les relations entre les sexes sont tout à fait libres, mais cela risque parfois d'être mal interprété. Par exemple, un homme et une femme qui sont assis côte à côte dans un train ou un autobus se parleront peut-être, ce qui ne veut pas forcément dire que l'un ou l'autre désire donner suite à cette rencontre fortuite. Sur le campus également, des étudiants s'invitent mutuellement à participer à diverses activités sociales sans entretenir, pour autant, des relations suivies.

Pour obtenir d'autres renseignements sur la vie au Canada et dans les universités canadiennes, s'adresser aux universités et aux associations d'étudiants.



APPENDICE

Établissements membres de l'Association des universités et collèges du Canada (AUCC)

Les renseignements donnés ci-dessous ont été compilés pour l'édition 1982-1983 du Répertoire des universités canadiennes publié par l'AUCC. Les universités sont groupées par province. On donne pour chacune le nom complet de l'établissement, l'adresse, la(les) langue(s) d'enseignement, le nombre d'étudiants inscrits à plein temps (premier nombre) et à temps partiel (nombre entre parenthèses) et le niveau d'études offert.

Anglais : A
Français : F
1^{er} cycle : *
2^e et 3^e cycles : **

Terre-Neuve

Memorial University
of Newfoundland

Elizabeth Avenue
Saint-Jean (T.-N.)
A1C 5S7

A 7 458
359

(3 163)
(448)

*
**

Île-du-Prince-Édouard

Prince Edward Island,
University of

550 University Drive
Charlottetown (I.-P.-É.)
C1A 4P3

A 1 390

(763)

*

Nouvelle-Écosse

Acadia University	Wolfville (N.-É.) BOP 1X0	A	2 884 100	(561) (75)	* **
Cape Breton, University College of	C.P. 5300 Sydney (N.-É.) B1P 6L2	A	684	(956)	*
Dalhousie University	Halifax (N.-É.) B3H 3J5	A	6 085 1 151	(1 208) (491)	* **
King's College, University of	Halifax (N.-É.) B3H 2A1	A	405	(9)	*
Mount Saint Vincent University	Halifax (N.-É.) B3M 2J6	A	1 450 20	(1 000) (100)	* **
Nova Scotia Agricultural College	Truro (N.-É.) B2N 5E3	A	454	(20)	*
Nova Scotia College of Art and Design	5163 Duke Street Halifax (N.-É.) B3J 3J6	A	441 16	(86)	* **
Sainte-Anne, Université	Church Point/ Pointe-de-l'Église Nova Scotia/(N.-É.) BOW 1M0	A/F	132	(700)	*

St. Francis Xavier University	Antigonish (N.-É.) B2G 1C0	A	2 328	(348)	*
			28	(83)	**
Saint Mary's University	Halifax (N.-É.) B3H 3C3	A	2 328	(1 318)	*
			55	(169)	**
Technical University of Nova Scotia	C.P. 1000 Halifax (N.-É.) B3J 2X4	A	722	(31)	*
			69	(61)	**
<i>Nouveau-Brunswick</i>					
Moncton, Université de	Moncton (N.-B.) E1A 3E9	F	2 946	(5 306)	*
			135	(264)	**
Mount Allison	Sackville (N.-B.) E0A 3C0	A	1 579	(66)	*
New Brunswick, University of	C.P. 4400 Fredericton (N.-B.) E3B 5A3	A	6 052	(2 090)	*
			359	(300)	**
St. Thomas University	Fredericton (N.-B.) E3B 5G3	A	889	(775)	*
<i>Québec</i>					
Bishop's University	Lennoxville (Québec) J1M 1Z7	A	800	(700)	*
			10		**

Concordia University	1455, boul. de Maisonneuve	A	10 032	(10 007)	*
	ouest Montréal (Québec) H3G 1M8		1 138	(1 426)	**
Laval, Université	Cité universitaire	F	15 357	(5 300)	*
	Québec (Québec) G1K 7P4		2 550	(1 890)	**
McGill University	845, rue Sherbrooke ouest	A	11 873	(3 216)	*
	Montréal (Québec) H3A 2T5		3 320	(996)	**
Montréal, Université de	C.P. 6128	F	15 471	(16 054)	*
	Succursale « A » Montréal (Québec) H3T 3J7		3 071	(4 646)	**
Québec, Université du	2875, boul. Laurier	F	17 851	(36 250)	*
	Sainte-Foy (Québec) G1V 2M3		1 002	(1 770)	**
Sherbrooke, Université de	Cité universitaire	F	5 549	(3 620)	*
	Boul. de l'université Sherbrooke (Québec) J1K 2R1		1 036		**

Ontario

Brescia College	1285 Western Road London (Ont.) N6G 1H2	A	357	(23)	*
Brock University	Merrittville Highway St. Catharines (Ont.) L2S 3A1	A	2 582 61	(3 425) (475)	* **
	Ottawa (Ont.) K1S 5B6	A	7 821 925	(4 662) (832)	* **
Carleton University	96, avenue Empress Ottawa (Ont.) K1R 7G2	F	115 9	(487) (15)	* **
	Guelph (Ont.) N1G 2W1	A	9 118 671	(1 080) (143)	* **
Huron College	London (Ont.) N6G 1H3	A	544	(24)	*
	266 Epworth Avenue London (Ont.) N6A 2M3	A	1 206 120	(182)	* **
Lakehead University	Oliver Road Thunder Bay (Ont.) P7B 5E1	A	3 000 120	(1 400) (162)	* **

Laurentian University of Sudbury/Laurentienne de Sudbury, Université	Ramsey Lake Road/ Chemin du Lac Ramsey Sudbury (Ont.) P3E 2C6	A/F	2 886 81	(4 037) (168)	* **
McMaster University	Hamilton (Ont.) L8S 4L8	A	8 798 1 076	(2 800) (815)	* **
Ontario Institute for Studies in Education, The	252 Bloor Street West Toronto (Ont.) M5S 1V6	A	Effectifs inclus dans ceux de l'Université de Toronto		
Ottawa, Université d' / Ottawa, University of	Ottawa (Ont.) K1N 6N5	A/F	10 450 1 330	(5 255) (1 668)	* **
Queen's University at Kingston	Kingston (Ont.) K7L 3N6	A	9 859 1 257	(2 783) (528)	* **
Royal Military College of Canada	Kingston (Ont.) K7L 3N6	A/F	690 38	(69) (21)	* **
Ryerson Polytechnical Institute	50 Gould Street Toronto (Ont.) M5B 1E8	A	10 979		*
St. Jerome's College, The University of	Waterloo (Ont.) N2L 3G3	A	412	(650)	**
St. Michael's College, University of	81 St. Mary Street Toronto (Ont.) M5S 1J4	A	2 521 238	(390) (158)	* **

Saint-Paul, Université/ Saint Paul University	223, rue Main street Ottawa (Ont.) K1S 1C4	A/F	224 185	(324) (90)	* **
Sudbury, University of/ Sudbury, Université de	Ramsey Lake Road/ Chemin du Lac Ramsey Sudbury (Ont.) P3E 2C6	A/F	Effectifs inclus dans ceux de l'Université Laurentienne		
Toronto, University of	Toronto (Ont.) M5S 1A1	A	29 795 4 946	(12 820) (3 926)	* **
Trent University	Peterborough (Ont.) K9J 7B8	A	2 254 28	(1 152) (4)	* **
Trinity College, University of	Toronto (Ont.) M5S 1H8	A	974 58	(91) (34)	* **
Victoria University	73 Queen's Park Toronto (Ont.) M5S 1K7	A	2,432 143	(423) (72)	* **
Waterloo, University of	Waterloo (Ont.) N2L 3G1	A	14 330 1 232	(5 647) (475)	* **
Western Ontario, The University of	1151 Richmond Street London (Ont.) N6A 3K7	A	15 066 (1 752)	(5 165) (751)	* **

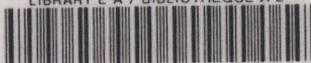
Wilfrid Laurier University	Waterloo (Ont.) N2L 3C5	A	3 731 275	(2 870) (259)	*
Windsor, University of	Windsor (Ont.) N9B 3P4	A	6 183 610	(3 454) (484)	**
York University	4700 Keele Street Downsview (Ont.) M3J 1P3	A	11 698 1 419	(12 006) (1 429)	**
<i>Manitoba</i>					
Brandon University	Brandon (Man.) R7A 6A9	A	1 085	(1 372)	*
Manitoba, The University of	Winnipeg (Man.) R3T 2N2	A	12 224 1 397	(5 884) (986)	**
St. John's College	400 Dysart Road Winnipeg (Man.) R3T 2M5	A	Effectifs inclus dans ceux de l'Université du Manitoba		
St. Paul's College	430 Dysart Road Winnipeg (Man.) R3T 2M6	A	Effectifs inclus dans ceux de l'Université du Manitoba		
Winnipeg, The University of	515 Portage Avenue Winnipeg (Man.) R3B 2E9	A	2 444	(4 035)	*

Saskatchewan

Campion College	a/s University of Regina Regina (Sask.) S4S 0A2	A	435	(45)	*
Luther College	a/s University of Regina Regina (Sask.) S4S 0A2	A	260	(34)	*
Regina, The University of	Regina (Sask.) S4S 0A2	A	7 079 185	(1 474) (479)	* **
St. Thomas More College	1437 College Drive Saskatoon (Sask.) S7N 0W6	A	826	(59)	*
Saskatchewan, University of	Saskatoon (Sask.) S7N 0W0	A	10 347 655	(3 817) (377)	* **
<i>Alberta</i>					
Alberta, The University of	Edmonton (Alb.) T6G 2E5	A	17 448 2 087	(2 462) (815)	* **
Athabasca University	12352-149 Street Edmonton (Alb.) T5V 1G9	A	83	(4 154)	*

Calgary, The University of	2500 University Drive, N.W. Calgary (Alb.) T2N 1N4	A	11 110 996	(3 995) (583)	* *
Lethbridge, The University of	4401 University Drive Lethbridge (Alb.) T1K 3M4	A	1 850	(400)	*
<i>Colombie-Britannique</i>					
British Columbia, The University of	2075 Westbrook Mall Vancouver (B.-C.) V6T 1W5	A	17 545 2 447	(4 143) (1 060)	* **
Royal Roads Military College	Victoria (B.-C.) V0S 1B0	A	270	(20)	*
Simon Fraser University	Burnaby (B.-C.) V5A 1S6	A	5 971 760	(5 923) (377)	* **
Victoria, University of	C.P. 1700 Victoria (B.-C.) V8W 2Y2	A	5 811 448	(3 200) (489)	* **

LIBRARY E A / BIBLIOTHÈQUE A E



3 5036 01007281 0

DOCS

CA1 EA9 S36 FRE

1983

Les etudes universitaires au
Canada. --

~~52480351~~

43-272-128

103144306



Affaires extérieures
Canada

External Affairs
Canada

ISSN 0228-3816